

Compte-rendu du Conseil Municipal du 07 novembre 2023

Secrétaire de séance : Sabine Dubreuil

Absent excusé : Yoann Bergounioux

Validation du compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2023 :

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

1. Colis des aînés

La Ferme Borie et la biscuiterie de saint-Pierre Lafeuille ont envoyé leur proposition pour le colis des aînés. Le budget est de 20€ par colis pour 1 personne et de 30€ par colis pour 2 personnes.

	Biscuiterie St Pierre Lafeuille 20€	Ferme Borie 30€
Colis 1 personne	Sables framboise 130g Confiture figue saveur pain d'épices Prestige de canard 20%foie gras 65g Confit cerise noire piment espelette 50g	Cassoulet confit de canard 480g Bloc foie gras de canard 90g Rillettes de poulet fermier à la moutarde à l'ancienne 90g Pâté au foie gras 40% 90g Rillettes pur canard 90g
Colis 2 personnes	Maryleine tradition (x8 madeleine) Rillettes au foie de canard 20%foie gras 90g Confit de figue 50g Pâte de fruit 100g Enveloppe chocolat Sables diamant 220g	Cassoulet confit de canard 955g Bloc foie gras de canard 90g Rillettes de poulet fermier à la moutarde à l'ancienne 90g Pâté au foie gras 40% 130g Rillettes pur canard 90g

17 colis pour 2 sont à prévoir ainsi que 10 colis pour personne seule.

A l'unanimité, le conseil se prononce en faveur de la proposition de la Ferme Borie.

2. Jouets de Noël

Le goûter de Noël se fera le samedi 2 décembre à 15h30 au Foyer rural.

Comme chaque année, le Maire et ses adjoints prendront à leur charge l'achat des jouets.

Il reste 11 cadeaux à acheter.

Le goûter des enfants aura lieu en même temps que la remise des colis des aînés.

Les vœux du Maire auront lieu le 7 janvier 2024 à 15h00.

Une médaille sera remise à Robert Escapoulade et à Huguette Monestier en remerciement des nombreuses années passées en tant qu'élus de la commune.

3. Admission en non-valeur

Le comptable n'a pas pu recouvrer la somme de 93,00 € en raison du décès du créancier. M. le Maire a accordé décharge au comptable de cette somme.

4. Classement du chemin de Gachard en chemin communal

Monsieur le maire ayant exposé que les caractéristiques du chemin de Gachard sont devenues, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique. S'agissant d'une route déjà existante et compte tenu que cette opération ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte de la voie, elle se trouve dispensée d'enquête publique. Aucune remarque n'ayant été formulée, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce projet de classement du chemin rural dénommé chemin de Gachard en voie communale.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

DECIDE

DE PRÉCISER que la mise à jour du tableau de classement des voies communales envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies qui resteront ouvertes à la circulation publique.

D'APPROUVER la mise à jour du tableau de classement des voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

DE DIRE que le tableau sera mis à jour sur le fondement de la présente délibération.

D'AUTORISER Le Maire à procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.

5. Rapports annuels du SPANC

Présentation et lecture sont faites du rapport 2022 du Spanc.

6. Rapport du SYMICTOM

Présentation et lecture sont faites du rapport 2022 du Symictom.

7. Zones d'accélération des énergies renouvelables

Jean-Jacques Delbert a été désigné pour participer aux ateliers de travail pour accompagner les communes dans le repérage des zones d'accélération de production des énergies renouvelable, ainsi que demandé par la Loi AER.

Avant la fin du mois décembre, la commune doit identifier des gisements (toiture ou terrain) prédisposés à accueillir des panneaux photovoltaïques. Les terrains agricoles ne seront pas retenus, la commune retiendra les terrains artificialisés (anciennes carrières, remblais...)

L'éolien n'est pas envisagé dans le Lot car les courants d'air sont insuffisants.

Une commission composée de Michel Mespoulet, Michel Thébaud, Cédric Paganel et Jean-Jacques Delbert se tiendra à ce sujet la semaine prochaine mardi à 18 heures.

Une consultation publique sera organisée pour informer les propriétaires concernés.

8. Charges scolaires

Les charges scolaires de Montfaucon s'élèvent cette année à 2 530€/enfant alors que 1 800€/enfant seulement avaient été budgétés.

Cette très forte hausse s'explique par un manque d'effectif à l'école de Montfaucon suite à la suppression d'une classe, les charges fixes étant à peu près constantes.

Tour de table

Jean-Jacques Delbert rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2024, les déchets verts ne pourront plus être mis dans les poubelles. Ils devront être compostés.

Laetitia Blanc a assisté à une réunion sur la petite enfance, les critères pour avoir une place en crèche sont plus restrictifs. Actuellement, 18 enfants sont sur liste d'attente. Les locaux sont inadaptés.

Elle informe également qu'une distinction a été remise à M. Poujade et à M. Floirac lors du jubilé de la SAUR. Une brochure a, à cette occasion, été réalisée sur l'histoire du syndicat des eaux. Un nouveau logo a été dévoilé.

La commune de Lanzac souhaiterait adhérer au syndicat de Payrac mais le conseil municipal n'y est pas tout à fait favorable.

Michel Thébaud indique que France Service va déménager à la Maison de La santé à Labastide-Murat. Samedi 11 novembre, la cérémonie à 11h30 sera suivie d'un apéritif au foyer rural. Il se rendra au congrès des Maires du 20 au 23 novembre.

Laurence Monestier a assisté à la réunion de la Convention Territoriale Globale. Le transport à la demande a été arrêté alors que les besoins sont importants sur le territoire. Elle signale également qu'un panneau stop est tombé près de la zone d'activité sur l'ancienne route de Gramat. Enfin, elle indique qu'un convoi exceptionnel est passé dans le village, elle demande à ce que ce type de trajet puisse être dévié par la route menant à Pont de Rodhes.

Pascal Richard s'inquiète du risque de chute de 2 grands pins près du cimetière. Il faudra prévoir de les abattre.

Michel Mespoulet a assisté à la réunion du syndicat des bassins versants du Céou, ils ont voté le PPG

La séance est levée à 23h45.